



# Règlement du concours PARISIS ARTIST

Ce document a pour objectif de préciser les Termes et Conditions du concours PARISIS ARTIST dont l'objet est de révéler les talents artistiques du territoire du Parisis.

## *Organisation*

L'association PARISIS ARTIST régit dans son intégralité le concours PARISIS ARTIST organisé en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val Parisis.

Le concours constitue à faire révéler le talent du territoire du Val Parisis dans le domaine artistique (chant, musique, music-hall, cirque, danse, etc.), à travers la réalisation par les candidats de performances artistiques, à l'occasion des différentes étapes de sélection du Concours :

- la première étape de sélection sur vidéo via le site Internet
- la deuxième étape de sélection pendant les spectacles des villes participantes
- la troisième étape de sélection lors de la grande finale

Ce Concours PARISIS ARTIST, régi par les lois françaises, entre dans la catégorie des concours ne faisant pas appel au hasard pour la détermination du gagnant.

## *Consultation des Statuts de l'Association*

Les Statuts de l'association PARISIS ARTIST sont disponibles à tous les membres de l'association sur simple demande.

## *Conditions et Modalités d'inscription*

Ce Concours PARISIS ARTIST est ouvert à toute personne physique, de sexe masculin ou féminin, résidant sur l'Agglomération du Parisis dans le département du Val d'Oise, disposant d'un accès à internet et bénéficiant d'une adresse électronique

Dans le cas d'une inscription groupée, le responsable du groupe ou la structure doit être domicilié sur le territoire du Parisis. Il s'assurera que chaque participant de son groupe soit informé et ait accepté ledit règlement du concours.

L'inscription est validée à la réception du dossier complet de l'adhérent sur le site internet de PARISIS ARTIST, comprenant :

- le formulaire d'inscription
- le règlement du concours signé
- l'autorisation parentale pour les mineurs
- la cotisation d'un montant annuel de 5€ par participant
- la vidéo de démonstration

## *Cotisation annuelle*

Chaque participant à PARISIS ARTIST doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 5 € (cinq euros) et de frais de gestion de 50 cts (cinquante centimes), soit 5,50 € (cinq euros et cinquante centimes) au

total. La cotisation est due à partir du 1<sup>er</sup> octobre pour une année. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année pour aucun motif.

### ***Déroulé du concours***

- A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016 : Réception des vidéos des candidats

Les candidats inscrits devront effectuer leurs inscriptions et envoyer leur vidéo de présentation via le site Internet PARISIS ARTIST. (Le fichier vidéo ne devant pas dépasser 2 Go)

Date limite d'envoi des candidatures : 15 décembre 2016

Dans le cas où le candidat remplit les conditions précitées, l'Organisateur visionnera les vidéos. Les candidats seront sélectionnés en fonction de leur discipline artistique, performance technique et de la faisabilité de leur numéro dans une salle de spectacle.

- A partir de janvier 2016 : Soirée-spectacle dans chaque ville accueillant l'évènement

Des soirées-spectacles ouvertes au public seront organisées dans les villes suivantes :

Cormeilles-en-Parisis, Sannois, Montigny-Lès-Cormeilles, Beauchamp, Herblay, La Frette-sur-Seine, Bessancourt et Eaubonne (à valider).

Le calendrier des spectacles est en cours de validation.

A l'issue de chacune de ces représentations, 1 finaliste sera élu par le jury pour participer à la grande finale. A l'issue des soirées-spectacle, 3 finalistes supplémentaires maximum seront sélectionnés sur l'ensemble des candidats de Parisis Artist 2017.

- Samedi 3 juin 2017 : Grande Finale PARISIS ARTIST

La grande finale aura lieu au Centre Cyrano-de-Bergerac à Sannois. Le Lauréat se verra remporter plusieurs prix qui seront dévoilés au fur et à mesure du concours.

### ***Responsabilité***

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de défaut de réception du Formulaire ou de leur réception tardive en raison du dysfonctionnement ou d'encombrement ou de blocage du réseau Internet et/ou des matériels ou logiciels d'émission ou de réception desdits messages électroniques et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via Internet.

L'Organisateur ne saurait également être tenu pour responsable en cas de retard ou de dysfonctionnement relatifs aux échanges pouvant intervenir entre l'Organisateur et le Participant en raison de perturbation ou d'encombrement ou de blocage du réseau Internet et/ou des matériels ou logiciels d'émission ou de réception desdits messages électroniques et décline toute responsabilité à cet égard.

### ***Autorisation parentale***

Chaque participant mineur doit impérativement faire signer une autorisation parentale lui permettant de concourir à PARISIS ARTIST.

Chaque responsable de groupe doit impérativement s'assurer de détenir toutes les autorisations parentales nécessaires pour faire concourir les membres mineurs de son groupe.

Aucune inscription de candidat mineur ne sera prise en compte sans la signature de cette autorisation parentale.

### ***Droits à l'image***

Chaque participant déclare expressément accepter que son image soit photographiée. Déclare être conscient(e) du fait que son image soit fixée et déclare avoir été pleinement et préalablement informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements visuels réalisés au cours du concours PARISIS ARTIST pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public. Chaque participant s'engage à ne pas tenir responsable le photographe ou le représentant de la PARISIS ARTIST ainsi que toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la production.

En conséquence, chaque participant concède à PARISIS ARTIST :

- Le droit d'enregistrer et de fixer son image, de reproduire, de modifier, d'adapter et de diffuser auprès du public les enregistrements, sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats et notamment le droit de numériser ou faire numériser, reproduire ou faire reproduire, le droit de mettre en circulation, distribuer et communiquer au public, ainsi que le droit de représenter et de communiquer au public, par tous procédés, et notamment par télédiffusion par réseaux et/ou autres systèmes de télécommunication (tels que chaîne hertzienne ou numérique, Internet, câble, satellite, 3G) le droit d'exploiter par tous moyens connus ou inconnus, et pour tous droits secondaires et dérivés, notamment sur tous supports papiers (tels que presse, affiches, magazines, livres), supports audio et vidéographiques (tels que DVD, CD, CD Rom), et ce, à titre totalement gracieux.
- Le droit de reproduire, à l'occasion de l'exploitation des enregistrements, mon nom de famille et toutes autres informations me concernant et que j'aurai décidé de communiquer volontairement.

Cette autorisation est valable pendant 15 années (quinze ans) à compter de l'inscription à l'association PARISIS ARTIST

### ***Assurances***

L'association PARISIS ARTIST a contracté une assurance Responsabilité Civile Vie Associative n°141647245 G chez MMA.

### ***Collecte des données***

L'ensemble des informations est destiné à l'Association PARISIS ARTIST. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer, vous pouvez à tout moment modifier les informations à partir de votre compte du site paris-artist.fr. Sauf mention explicite contraire sur le formulaire de collecte, les informations que vous saisissez sont destinées exclusivement à l'Association PARISIS ARTIST. L'objectif de votre inscription est d'accéder de manière personnalisée à notre concours et d'en recevoir toutes les informations.

La validation emporte consentement à la collecte, au traitement, au stockage et à l'utilisation des informations que vous avez saisies au profit de l'Association PARISIS ARTIST.

### ***Acceptation du règlement***

Le fait de participer au Concours PARISIS ARTIST, en particulier ou en groupe, implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité. Toute infraction à ce Règlement est susceptible d'entraîner l'élimination du Participant.